

Les activités d'auto-apprentissage (4AP)

-Grammaire : Les articles définis et indéfinis.

Les articles définis et indéfinis.

Un article est le mot qui se trouve devant un nom commun. Il permet de savoir si le nom est singulier ou pluriel ou s'il est masculin ou féminin.

- Les articles **définis** (le, la, les, l') quand on fait référence à une personne ou une chose **précise**.

- Les articles **indéfinis** (un, une, des) quand on fait référence à une personne ou une chose **imprécise**.

1) Complète par les articles **définis** : le-la-l'-les

.... escaliers	 maison
.... salon	 salade
.... école	 chambre

2) Complète par les articles **indéfinis** : un - une - des

..... garçon	image
..... rideau	 poupées
.....livre	 navire

3) Complète par l'article indéfini ou indéfini qui convient. (le-la-l'-les-un-une-des)

- table de chevet et lit sont dans ma chambre.
- J'habite dans belle maison.
- chat est un animal domestique.
- .Ma mère a robe rouge.
- élèves jouent dans la cour.